

Piguet
Galland &
vous.



Rapport annuel 2025

From private to intimate banking.

Yverdon, métropole du Nord vaudois

Située au bord du lac de Neuchâtel, Yverdon occupe depuis longtemps une place particulière dans l'histoire et le développement du Nord vaudois. Ville de commerce et de passage, elle bénéficie d'une position stratégique entre les grands axes reliant la Suisse romande au Plateau et au Jura.

Au XIX^e siècle, la cité connaît un essor progressif. Son patrimoine historique, dominé par le château médiéval, témoigne d'un passé marqué par les grandes étapes de l'histoire européenne, notamment après la bataille de Grandson qui voit la défaite de Charles le Téméraire.

La ville s'illustre également par son dynamisme intellectuel. L'institut fondé par le pédagogue Johann Heinrich Pestalozzi au début du XIX^e siècle attire des élèves venus de toute l'Europe et contribue à faire rayonner Yverdon bien au-delà de ses frontières.

170 ans d'exigence et de proximité

En 1856, la Suisse est un pays en pleine transformation. Les chemins de fer se développent, les villes s'industrialisent et le commerce s'intensifie. Dans ce monde en mouvement, les banques ne sont pas encore les grandes institutions que l'on connaît aujourd'hui : ce sont souvent des maisons familiales, profondément enracinées dans leur région, qui accompagnent les entrepreneurs, financent les infrastructures et soutiennent l'essor économique local.

C'est dans ce contexte qu'à Yverdon, Louis Michod fonde en 1856 une maison bancaire. À une époque où le développement des villes et des entreprises nécessite des capitaux, l'établissement se spécialise notamment dans le financement hypothécaire et participe au dynamisme économique de la région. Dès ses débuts, la Banque joue un rôle concret dans la construction du territoire : elle contribue par exemple au financement d'infrastructures locales, illustrant le rôle clé des banquiers dans la modernisation de la Suisse du XIX^e siècle.

Trente ans plus tard, l'histoire familiale se poursuit. En 1888, Alfred Piguet, gendre de Louis Michod, reprend la maison avec son frère Armand Piguet. La Banque devient alors Banque Piguet & Cie. Fidèle à l'esprit de son fondateur, elle développe une relation étroite avec les entrepreneurs, les industriels et les acteurs économiques du canton de Vaud. Cette proximité avec le tissu économique local constitue déjà l'une des marques de fabrique de la Maison.

Pendant ce temps, une autre histoire bancaire prend forme sur les rives du Léman. En 1889, à Lausanne, Alfred Galland, vice-consul de Grande-Bretagne, fonde Galland & Cie. L'établissement se distingue rapidement par son ouverture internationale : il accompagne notamment une clientèle britannique installée ou séjournant en Suisse, à une époque où le tourisme alpin et les séjours d'hiver attirent de nombreux visiteurs étrangers.

Au fil des décennies, la maison Galland s'inscrit durablement dans le paysage de la banque privée romande. Transmise au sein de la même famille pendant plusieurs générations, elle développe une expertise reconnue dans l'accompagnement d'une clientèle internationale et contribue au rayonnement de la place financière lémanique, entre Lausanne et Genève.

Au tournant des années 2000, une nouvelle étape intervient avec la création de Banque Franck Galland & Cie, née en 2003 du rapprochement entre la maison Galland et Banque Franck, fondée à Genève en 1965. Cette entité combine l'héritage d'une banque lausannoise historique avec l'approche plus internationale d'une banque privée genevoise, renforçant la présence de la Banque sur l'ensemble de l'arc lémanique.

Durant plus d'un siècle, ces différentes maisons évoluent chacune à leur manière au sein du paysage bancaire suisse. Elles traversent les mutations économiques

et les périodes de turbulence, notamment les crises financières du début du XX^e siècle, qui voient disparaître plusieurs établissements bancaires en Suisse. Les banques privées, fondées sur la proximité et la gestion patrimoniale, trouvent alors leur place dans un système financier en pleine recomposition.

À la fin du XX^e siècle, une nouvelle étape s'ouvre pour la maison Piguet. En 1991, Banque Piguet & Cie poursuit son activité sous la forme d'une société anonyme et rejoint le groupe de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Cette évolution marque le début d'une nouvelle phase de développement : la Banque renforce progressivement sa présence en Suisse romande avec l'ouverture de nouvelles succursales, notamment à Lausanne puis à Genève, tout en conservant son siège historique à Yverdon-les-Bains, symbole fort de son ancrage et de sa fidélité à ses origines.

De son côté, la trajectoire de Galland se poursuit également. Après plusieurs évolutions et changements d'actionariat, Banque Franck Galland & Cie est rachetée en 2010 par la Banque Cantonale Vaudoise. L'objectif est alors de réunir plusieurs traditions de banque privée romande au sein d'un acteur plus solide dans la gestion de fortune.

Cette opération conduit à la réunion de deux histoires bancaires complémentaires. En 2011, les banques Piguet et Franck Galland fusionnent pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA.

Ainsi s'unissent plusieurs héritages : celui d'une banque profondément enracinée dans l'économie régionale, celui d'une maison lausannoise tournée vers la clientèle internationale et celui d'une tradition genevoise de gestion de fortune.

Aujourd'hui, plus de 170 ans après la création de la première maison à Yverdon, la Banque poursuit son développement en s'appuyant sur cette double histoire, profondément ancrée en Suisse romande.

Cet héritage se reflète dans l'approche qui fait aujourd'hui la singularité de Piguet Galland : une banque à taille humaine, attentive aux enjeux de chaque client et fondée sur une relation de confiance durable. Présente à Genève, Lausanne, Nyon, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et bien sûr Yverdon-les-Bains, son berceau, la Banque reste fidèle à l'esprit qui a présidé à sa création : accompagner les projets, comprendre les besoins et construire des relations dans la durée.

C'est dans cet esprit que s'inscrit aujourd'hui la vision de l'intimate banking : une approche fondée sur la proximité, l'écoute et une compréhension approfondie des attentes de chaque client.



La Banque à Yverdon, côté jardin
© Famille Piguet

Création de la banque Piguet

Issu d'une ancienne famille d'Yverdon, Louis Michod fonde sa Banque en 1856. Les premières années de l'établissement demeurent peu documentées. On sait toutefois que les affaires se développent suffisamment pour que Louis Michod s'associe avec plusieurs partenaires, notamment Charles Pillichody, syndic d'Yverdon entre 1862 et 1864, qui restera associé jusqu'à sa mort en 1878.

En 1873, Alfred Piguet, qui a épousé la fille de Louis Michod, rejoint la Maison. Son arrivée marque le début de l'implication de la famille Piguet dans l'histoire de l'établissement, appelée à jouer un rôle durable dans le développement de la Banque.

Sommaire

01		p. 6
<hr/>		
	Message des Présidents	
02		p. 8
<hr/>		
	Gouvernance d'entreprise	
03		p. 12
<hr/>		
	Chiffres-clés de Piguet Galland & Cie SA	
04		p. 14
<hr/>		
	Chiffres-clés du Groupe BCV	
05		
<hr/>		
	États financiers annuels	
	5.1 Bilan	p. 16
	5.2 Compte de résultat	p. 18
	5.3 Indications sur la répartition du bénéfice	p. 20
	5.4 Etat des capitaux propres	p. 21
	5.5 Annexe aux comptes annuels	p. 23
	5.6 Proposition du Conseil d'administration	p. 56
	5.7 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	p. 58
06		p. 60
<hr/>		
	Exigences prudentielles de publication	

01. Message des Présidents

Comme l'année précédente, l'exercice écoulé a été caractérisé par le contraste saisissant entre une profonde mutation géopolitique et une grande résilience de l'économie mondiale et des marchés financiers. Dans ce contexte si particulier, la Suisse et la place financière helvétique font figure d'îlot de stabilité. Cet environnement est favorable à Piquet Galland, centré sur le marché local et la clientèle de proximité. Notre banque continue de se développer, de renforcer son offre, ses processus, ses équipes, son interface technologique et se tient prête à relever les défis de 2026 et des années à venir.

L'année 2025 aura été, encore une fois, marquée par une profonde instabilité géopolitique mais aussi une formidable résilience de l'économie mondiale et des marchés financiers.

L'année 2025 s'achève sur une note résolument positive pour l'économie mondiale et les marchés financiers, malgré un contexte marqué par d'importants bouleversements politiques et commerciaux. Pour la troisième année consécutive, les actions mondiales ont progressé, soutenues par la solidité du cycle économique, par l'investissement massif dans les technologies d'avenir et par l'orientation plus accommodante des banques centrales. Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'année a été traversée par un regain de tensions commerciales, consécutif à l'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux États Unis et les nombreuses mesures protectionnistes ont dominé l'actualité. Pourtant, malgré ces chocs, la dynamique macroéconomique est restée robuste, l'inflation a poursuivi son retour à la normale et plusieurs régions ont amorcé un redressement économique bienvenu.

Aux États-Unis, l'année a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette transition politique s'est traduite par un nombre record de décrets présidentiels au cours des premiers mois du mandat, visant à réorienter rapidement la politique commerciale et industrielle du pays. Les relations avec plusieurs partenaires commerciaux se sont tendues, notamment à travers l'annonce de nouveaux droits de douane et de menaces d'imposition large sur les importations. Le point culminant a été atteint en avril lors du « Liberation Day », un événement très médiatisé au cours duquel l'administration américaine a dévoilé un ensemble de mesures protectionnistes, laissant craindre une escalade durable de la guerre commerciale. Toutefois, au fil des mois, la pression s'est progressivement relâchée grâce à la conclusion d'accords bilatéraux avec différents pays, permettant d'apaiser le climat et de réduire les risques pesant sur le commerce mondial.

Malgré ces secousses, l'économie américaine a fait preuve d'une résilience remarquable. La consommation des ménages est restée dynamique, portée par un marché immobilier stabilisé et par la progression des salaires réels. L'inflation, quant à elle, a poursuivi son mouvement de normalisation, ce qui a permis à la Réserve fédérale (Fed) d'adopter une politique monétaire nettement plus accommodante. La Fed a procédé à plusieurs baisses de taux au cours de l'année afin de soutenir l'activité et de prévenir un ralentissement trop marqué du marché de l'emploi, dont certains indicateurs ont commencé à montrer des signes de fragilité. Cette orientation monétaire, conjuguée à un assouplissement des conditions financières, a renforcé la confiance des acteurs économiques et soutenu les marchés d'actions américains.

L'un des moteurs essentiels de cette dynamique a été la poursuite des investissements dans le domaine de l'intelligence artificielle. Cette thématique est demeurée au cœur de l'activité économique et financière en 2025, nourrissant autant le sentiment de marché que les dépenses en capital dans l'ensemble des économies développées. Cette vague d'investissements s'est diffusée bien au-delà du secteur technologique, touchant l'industrie, la finance, la santé et même les services publics. Elle a contribué à soutenir une économie américaine déjà solide, tout en offrant un relais de croissance aux entreprises cotées dans le monde entier.

En Europe, la situation économique a évolué de manière favorable après plusieurs trimestres d'hésitation. Le plan de relance déployé en Allemagne a constitué un soutien déterminant pour une région qui manquait de dynamisme depuis un certain temps. Les dépenses publiques ciblées sur les infrastructures, la transition énergétique et la modernisation industrielle ont commencé à porter leurs fruits, entraînant une amélioration de l'activité dans les pays voisins. Cette embellie a permis aux marchés actions européens de rebondir, même si la performance est restée légèrement inférieure à celle des États-Unis en raison notamment de l'exposition plus faible du continent aux grandes thématiques technologiques.

La Suisse, pour sa part, a dû affronter un choc commercial important avec l'instauration de droits de douane prohibitifs de 39 % sur certaines exportations vers les États-Unis. Cette décision a pesé sur le moral des entreprises exportatrices au printemps et a temporairement affecté les chaînes de production. Toutefois, la vigueur de la demande dans d'autres régions du monde et la capacité d'adaptation des entreprises helvétiques ont permis d'en atténuer l'impact. La stabilité du cadre macroéconomique suisse, conjuguée à une inflation maîtrisée et à la solidité du marché domestique, a également soutenu la conjoncture. Le principal élément défavorable a été la faiblesse persistante du dollar, qui a réduit les performances des

portefeuilles exprimés en francs suisses. Ce mouvement de change a reflété un climat géopolitique encore tendu et l'orientation plus accommodante de la politique monétaire américaine.

En définitive, l'année 2025 aura été celle d'une résilience remarquable. L'économie mondiale a su absorber les chocs et progresser dans un environnement parfois heurté, tout en préservant une dynamique de croissance solide.

Pour 2026, la détente commerciale, les politiques monétaires accommodantes et le regain de dynamisme en Europe, conjugués à l'élan toujours puissant de l'intelligence artificielle, pouvaient laisser entrevoir un début d'année robuste pour les marchés financiers. Mais il faudra compter avec un contexte géopolitique complexe et risqué qui génère de grandes incertitudes pour les investisseurs.

En 2025, Piguët Galland a continué de croître sur son marché de prédilection, la Suisse, tout en investissant dans ses équipes, ses processus, sa technologie et son expérience client afin de se préparer à relever les défis de demain.

Au cours de l'année écoulée, les avoirs de la clientèle ont continué de progresser afin d'atteindre la barre des CHF 8,5 milliards, soit une progression d'environ CHF 500 millions (+6,4%) qui s'explique à la fois par un apport net d'argent frais et un effet positif des marchés financiers. La banque a battu en 2025 un nouveau record d'ouverture de comptes, quasi essentiellement auprès de la clientèle domiciliée en Suisse Romande.

Cette croissance des avoirs clients a permis à la Banque d'augmenter ses revenus de 1% en 2025 pour s'établir à CHF 74,4 millions en dépit de la baisse des taux d'intérêts qui aura pesé sur le résultat brut des opérations d'intérêts au cours de l'année écoulée (-25%).

Afin d'accompagner cette croissance, nous avons continué de renforcer nos équipes, nos processus, notre infrastructure afin d'améliorer notre efficacité opérationnelle, notre gestion des risques, nos interfaces et notre expérience client. Nos charges d'exploitation ont progressé de 3% en 2025 pour atteindre CHF 57,5 millions.

Cette croissance des charges à un rythme légèrement supérieur à celui de nos revenus explique la baisse du résultat net de 12,5% par rapport à 2024 pour s'établir à CHF 10,2 millions fin décembre 2025. Le bilan progresse quant à lui de 7% pour s'établir à CHF 1'440 millions.

Parmi les événements notables de cette année 2025, notons l'arrivée de Joao Antonio Brinca au sein de notre Conseil d'administration et de notre nouveau Chief Risk Officer, Marc Siegel, au sein de notre Comité de Direction. Nous avons aussi lancé une nouvelle application mobile banking et ebanking permettant une meilleure interface client. De nouvelles fonctionnalités seront progressivement ajoutées à cette application afin d'offrir à nos clients une expérience fluide et efficiente.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos clients pour leur confiance et nos collaborateurs pour leur capacité à mobiliser, ensemble, leur expertise avec engagement et sincérité. Dans un monde en profonde mutation, nous visons à développer une performance durable pour nos clients, pour notre actionnaire et pour les hommes et les femmes qui font vivre l'esprit Piguët Galland. Nous sommes confiants dans la robustesse de notre organisation et dans notre capacité à saisir les opportunités de croissance en 2026.



02. Gouvernance d'entreprise

Conseil d'administration



Gérard Haerberli
Président du Conseil d'administration
Administrateur



Thomas W. Paulsen
Vice-président du Conseil d'administration
Directeur général,
Division Finance et Risques,
Banque Cantonale Vaudoise



Géraldine Badel Poitras
Membre du Conseil d'administration
Avocate, administratrice



Christian Pella
Membre du Conseil d'administration
Administrateur



Philip Seligman-Schuerch
Membre du Conseil d'administration
Economiste, administrateur



Joao-Antonio Brinca
Membre du Conseil d'administration
Directeur,
Département Stratégie et organisation,
Banque Cantonale Vaudoise

Comité de Rémunération, Nomination et Durabilité

Président
Christian Pella

Membres
Géraldine Badel Poitras
Gérard Haerberli

Comité Audit et Risque

Président
Christian Pella

Membres
Thomas W. Paulsen
Philip Seligman-Schuerch

Audit interne

Audit interne de la Banque Cantonale Vaudoise

Patrick Borcard
Directeur de l'Audit interne de la
Banque Cantonale Vaudoise
Expert-comptable diplômé

Organe de révision

PwC

Marie-Eve Fortier
Révisseuse responsable
Experte-révisseuse agréée

Comité de Direction



Olivier Calloud
Chief Executive Officer

Diplômé de Sciences Po Paris, titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Olivier Calloud a débuté sa carrière chez Arthur Andersen puis chez Lombard Odier. Il a rejoint la Banque en tant que COO de Frank Galland en 2005. En 2011, il est nommé CEO de Piguet Galland récemment fusionnée. A ce titre, il dirige le Comité de Direction et coordonne la mise en oeuvre de la stratégie de la Banque.



Michèle Luyet
Chief Operating Officer

Diplômée de HEC Lausanne, Michèle Luyet est également Expert-comptable et Expert-réviseur, agréée par la FINMA. Forte de 25 ans d'expérience dans le conseil, la finance et les opérations bancaires, en Suisse et à l'international, elle est depuis 2012 membre du Comité de Direction de Piguet Galland en qualité de COO/CFO. Elle assure le pilotage des stratégies opérationnelles et IT de la Banque, ainsi que la supervision de la gestion financière et des activités de crédit.



Selman Bicaco Urrutia
Head of Private Banking

Titulaire d'un MBA de l'IESE Business school, Selman Bicaco Urrutia a débuté sa carrière au Crédit Suisse à Genève puis au sein de Merrill Lynch à Londres. Après sept ans passés à la banque CIC en tant que directeur du site de Genève, il a rejoint Piguet Galland en 2021 en qualité de Directeur de la Clientèle Privée et membre du Comité de Direction. Il assure le développement stratégique et commercial de la Banque.



Marc Siegel
Chief Risk Officer

Titulaire du brevet d'avocat et diplômé de l'Executive Program du Swiss Finance Institute, Marc Siegel a débuté sa carrière à la Commission fédérale des banques (aujourd'hui FINMA). Après avoir été actif au sein d'EY et 16 ans passés dans le groupe Pictet en qualité de Group Head of Compliance, il rejoint Piguet Galland en tant que Chief Risk Officer en 2025 et devient membre du Comité de Direction.



Daniel Varela
Chief Investment Officer

Diplômé de l'Université de Genève en Gestion d'entreprises, option Finance, Daniel Varela a débuté sa carrière en 1989 en tant que gérant obligataire. Il rejoint la Banque Piguet & Cie en 1999 en tant que Responsable de la gestion institutionnelle également en charge de l'analyse et de la gestion obligataire de la Banque. En 2011, Daniel devient Responsable de la stratégie d'investissement et du département des investissements de Piguet Galland. Il rejoint le Comité de Direction de Piguet Galland en janvier 2012 en tant que Chief Investment Officer.

03. Chiffres-clés de Piguët Galland & Cie SA (en milliers de CHF)

	2025	2024	Variation
COMPTE DE RÉSULTAT			
Total des revenus	74 355	73 309	1%
Total des charges d'exploitation	-57 531	-55 870	3%
Bénéfice de l'exercice	10 238	11 703	-13%
BILAN AU 31 DÉCEMBRE			
Total du bilan	1 440 378	1 342 997	7%
Crédits à la clientèle	1 066 098	1 025 515	4%
Dépôts de la clientèle	1 066 210	1 001 527	6%
Fonds propres	92 642	88 928	4%
AVOIRS ADMINISTRÉS			
Total	8 488 482	7 961 855	7%
EFFECTIF TOTAL			
En unités de travail à temps plein	176	179	-2%
RATIOS CLÉS (en %) ¹			
Ratio de fonds propres FINMA	16,6	16,1	0,5
Cost income ratio ²	78,0	77,0	1,0
Cost income ratio (après amortissements) ³	84,2	82,1	2,1
Fonds propres / Total du bilan	6,4	6,6	-0,2
PARTICIPATION BCV AU CAPITAL DE PIGUËT GALLAND & CIE SA (en %)			
	99,7	99,7	-

¹ Les variations d'une année sur l'autre des ratios clés sont exprimés en points de pourcentage.

² Ratio des charges d'exploitation sur le total des résultats de l'activité bancaire ordinaire hors variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts.

³ Ratio des charges d'exploitation et des amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sur le total des résultats de l'activité bancaire ordinaire hors variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts.



Famille Piguet à Yverdon, milieu du XIX^e siècle. Troisième et quatrième depuis la gauche: Alfred et Blanche Piguet. À droite: Charles et Germaine Piguet.
© Famille Piguet

Une maison ouverte aux échanges intellectuels

À Yverdon, la famille Piguet occupe une place importante dans la vie locale. Dans la maison située rue de la Plaine, qui abrite également la Banque, plusieurs générations se côtoient et entretiennent des liens étroits avec le monde culturel et intellectuel.

Au fil du temps, la maison devient un lieu d'échanges et de rencontres. Des écrivains et des personnalités du monde académique y sont accueillis à l'occasion des conférences organisées à Yverdon.

Cette tradition d'accueil témoigne de l'esprit qui anime la famille Piguet: une maison profondément ancrée dans son territoire, ouverte aux idées et attentive à la vie culturelle de son époque.

04. Chiffres-clés du Groupe BCV, actionnaire majoritaire (en millions de CHF)

	2025	2024	Variation
COMPTE DE RÉSULTAT			
Total des revenus	1 150	1 155	-0%
Bénéfice de l'exercice	430	441	-2%
BILAN AU 31 DÉCEMBRE			
Total du bilan	61 620	60 629	2%
Crédits à la clientèle	41 934	40 166	4%
Dépôts de la clientèle	38 257	37 672	2%
Fonds propres	3 975	3 927	1%
AVOIRS ADMINISTRÉS			
Total	134 110	124 164	8%
EFFECTIF TOTAL			
En unités de travail à temps plein	2 083	2 089	-0%
DONNÉES BOURSIÈRES			
Cours le plus haut	102,30	112,50	
Cours le plus bas	82,50	79,15	
STRUCTURE DU CAPITAL DE LA BCV			
État de Vaud	66,95%	66,95%	-
Public	33,05%	33,05%	-
NOTATION			
Standard & Poor's	AA / stable	AA / stable	
Moody's	Aa2 / stable	Aa2 / stable	



Yverdon-les-Bains, rue de la Plaine vers 1880
© Famille Piguet

Une Banque qui s'enracine dans son territoire

À la fin du XIX^e siècle, la Banque Piguet s'est déjà forgé une solide réputation dans la région d'Yverdon. Sa clientèle se développe principalement dans le Nord vaudois et au-delà du Jura, tandis que l'ouverture d'agences à l'extérieur reste encore exceptionnelle.

La direction de la Banque s'inscrit alors dans une continuité familiale. En 1893, Armand Piguet, frère d'Alfred et conseiller national, devient associé. Aux

côtés d'employés fidèles, comme Henri Pilloud ou Alexis Paschoud, la Banque poursuit son développement dans un esprit de stabilité et de confiance.

Cette période illustre un trait caractéristique des maisons bancaires de l'époque : une organisation à taille humaine, fondée sur la loyauté des collaborateurs et la proximité avec la clientèle.

5.1 Bilan (en milliers de CHF)

	Notes ¹	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %
ACTIFS				
Liquidités	8.7	220 964	224 249	-1
Créances sur les banques	8.7	129 751	50 551	157
Créances sur la clientèle	8.1/8.7	315 719	289 795	9
Créances hypothécaires	8.1	750 380	735 720	2
Opérations de négoce	8.2	-	30	-100
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8.3	4 195	22 996	-82
Immobilisations financières	8.4	74	84	-13
Comptes de régularisation		5 770	5 470	5
Participations		210	274	-23
Immobilisations corporelles	8.5	13 287	13 800	-4
Autres actifs	8.6	28	28	-2
Actifs	8.14/8.15/8.16/8.17	1 440 378	1 342 997	7
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-

¹ Le détail de ces notes se trouve aux pages 32 à 51.

	Notes ¹	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %
PASSIFS				
Engagements envers les banques		261 284	216 197	21
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1 066 210	1 001 527	6
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8.3	3 447	18 044	-81
Comptes de régularisation		12 308	13 313	-8
Autres passifs	8.6	3 320	3 744	-11
Provisions	8.9	1 166	1 244	-6
Fonds étrangers	8.14/8.15/8.17	1 347 736	1 254 070	7
Capital social	8.10/8.12	24 408	24 408	-
Réserve légale issue du capital		35 755	35 755	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		35 755	35 755	-
Réserves facultatives issues du bénéfice		1 980	1 980	-
Propres parts du capital		-7	-	-
Bénéfice reporté		20 268	15 082	34
Bénéfice de l'exercice		10 238	11 703	-13
Fonds propres		92 642	88 928	4
Passifs	8.15/8.17	1 440 378	1 342 997	7
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-

¹ Le détail de ces notes se trouve aux pages 32 à 51.

	Notes ²	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %
OPÉRATIONS HORS BILAN				
Engagements conditionnels	8.1/8.13/9.1	10 807	10 322	5
Engagements irrévocables	8.1	30 461	9 446	222

² Le détail de ces notes se trouve aux pages 32 à 52.

5.2 Compte de résultat (en milliers de CHF)

	Notes ¹	2025	2024	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes	10.1	14 013	22 826	-39
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		0	0	84
Charges d'intérêts	10.1	-4 544	-10 234	-56
Résultat brut des opérations d'intérêts		9 470	12 592	-25
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		601	767	-22
Résultat net des opérations d'intérêts		10 070	13 359	-25
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		47 866	44 844	7
Produit des commissions sur les opérations de crédit		117	122	-4
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3 473	3 571	-3
Charges de commissions		-4 443	-4 404	1
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		47 013	44 133	7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur		16 960	15 443	10
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		1	28	-98
Produit des participations		62	60	2
Résultat des immeubles		163	186	-12
Autres produits ordinaires		87	101	-14
Autres charges ordinaires		-0	-1	-80
Autres résultats ordinaires		311	374	-17
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		74 355	73 309	1

¹ Le détail de ces notes se trouve à la page 54.

	Notes ¹	2025	2024	Variation en %
Charges de personnel	10,2	-42 277	-41 288	2
Autres charges d'exploitation	10,3	-15 253	-14 582	5
Charges d'exploitation		-57 531	-55 870	3
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	8,5	-4 558	-3 696	23
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	8,9	-270	-0	n.a
Résultat opérationnel		11 997	13 742	-13
Produits extraordinaires		2	-	-
Impôts	10,4	-1 761	-2 039	-14
Bénéfice de l'exercice		10 238	11 703	-13

¹ Le détail de ces notes se trouve aux pages 37, 40, 54 et 55.

5.3 Indications sur la répartition du bénéfice (en milliers de CHF)

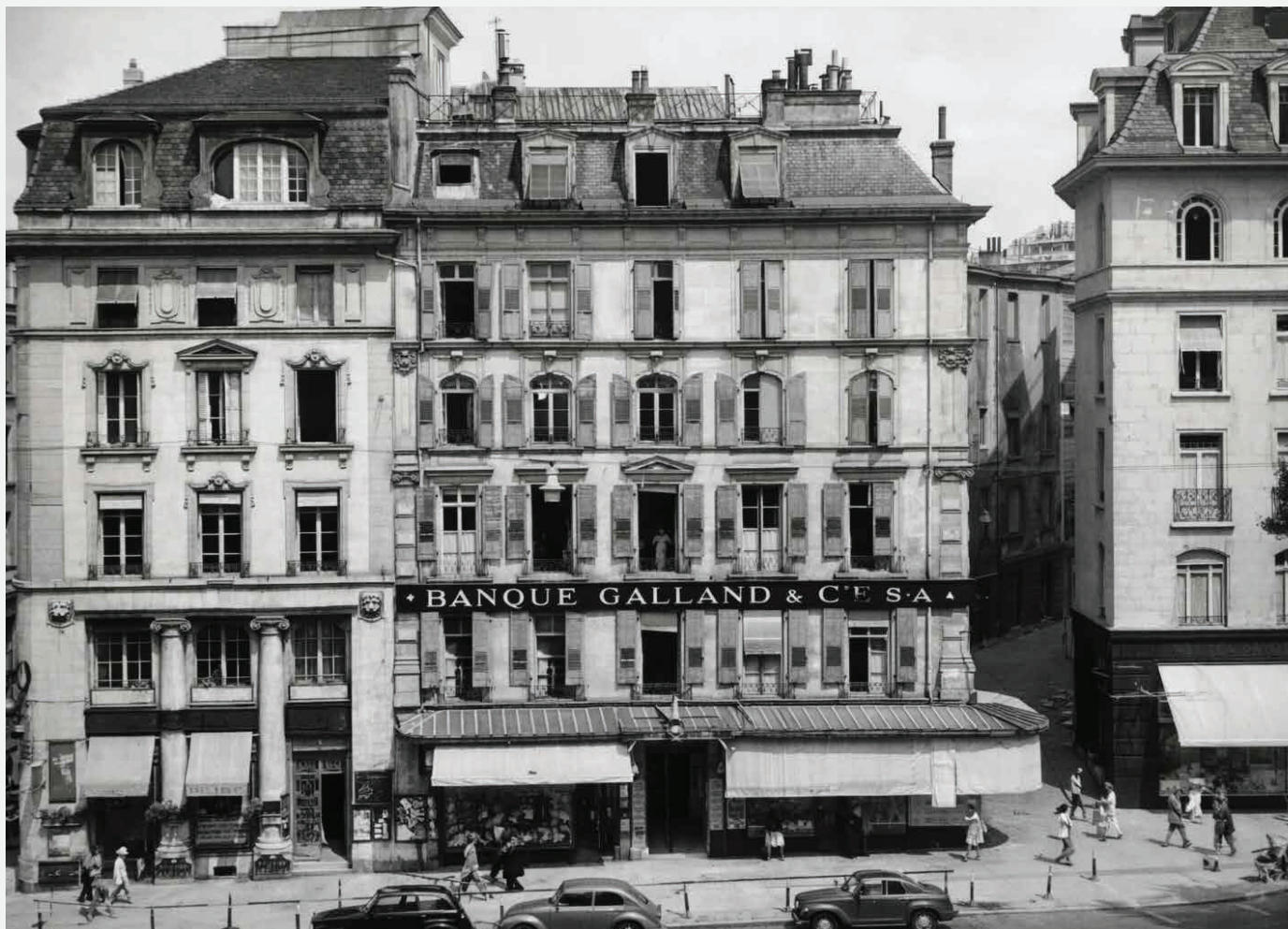
	2025	2024 ²
Bénéfice de l'exercice	10 238	11 703
Bénéfice reporté	20 268	15 082
Bénéfice au bilan	30 506	26 785
Emploi du bénéfice au bilan		
Distribution de dividendes au moyen du bénéfice au bilan	-9 006	-6 517
Bénéfice reporté	21 500	20 268
Total distribué ¹	-9 006	-6 517

¹ La proposition du Conseil d'administration en terme de répartition du bénéfice et de distribution de dividendes est présentée à la page 56.

² Les chiffres de l'année précédente correspondent à la résolution de l'Assemblée Générale du 30 avril 2025.

5.4 Etat des capitaux propres (en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserves facultatives issues du bénéfice	Propres parts du capital (poste négatif)	Bénéfice reporté	Bénéfice de l'exercice	Total
Etat au 1 ^{er} janvier 2025	24 408	35 755	1 980	-	15 082	11 703	88 928
Répartition du bénéfice 2024	-	-	-	-	11 703	-11 703	-
Acquisition de propres parts au capital	-	-	-	-7	-	-	-7
Dividende et autres distributions	-	-	-	-	-6 517	-	-6 517
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	10 238	10 238
Etat au 31 décembre 2025	24 408	35 755	1 980	-7	20 268	10 238	92 642



Locaux de la Banque Galland & Cie et du Consulat britannique dès 1912, sis 3, Place St-François, jusqu'en 1949, date de la photographie et année de leur démolition.
A gauche on voit le début de la rue Pépinet.
© Livre « Les Galland : 4 générations de régisseurs », La Bibliothèque des Arts

Une maison bancaire tournée vers l'international

Fondée en 1889 à Lausanne par Alfred Galland, vice-consul de Grande-Bretagne, la Banque Galland s'inscrit rapidement dans le paysage de la banque privée lémanique.

Dès ses débuts, l'établissement se distingue par son ouverture internationale. Il accompagne notamment une clientèle étrangère installée ou séjournant sur les rives du Léman, à une époque où le développement du tourisme alpin attire de nombreux visiteurs britanniques en Suisse.

Aux côtés d'autres maisons bancaires de la région, la Banque Galland contribue ainsi à l'essor d'une activité de gestion de fortune qui prendra progressivement une place centrale dans l'économie de l'arc lémanique.

5.5 Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, activités et effectif

1.1. Raison sociale, forme juridique et siège

Piguet Galland & Cie SA (ci-après la Banque) est une société anonyme, filiale du Groupe BCV, dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud. Le Groupe BCV offre une palette complète de produits bancaires et fait partie du cercle restreint des établissements notés AA (notation Standard & Poor's).

La Banque exerce son activité depuis ses succursales de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel, de Nyon, d'Yverdon-les-Bains, son siège social, et de son agence de La Chaux-de-Fonds.

1.2. Activités

Piguet Galland & Cie SA est une banque privée axée principalement sur la gestion de fortune et l'exercice d'une activité de services financiers, notamment dans la finance durable et l'investissement responsable. Elle exerce son activité en Suisse, essentiellement pour une clientèle suisse.

Elle est spécialisée dans la gestion de fortune de clients privés et institutionnels, avec une approche globale de la gestion de patrimoine, au travers de la thématique des projets de vie. Piguet Galland & Cie SA offre à ses clients des services financiers et des solutions sur mesure, tant en termes d'investissements que de prévoyance professionnelle, de planification patrimoniale et de crédits lombards ou hypothécaires.

La Banque effectue notamment les opérations suivantes :

- acceptation de fonds en compte courant ou en dépôt à terme;
- octroi de crédits lombards et hypothécaires, de prêts et d'avances à terme fixe ou à vue;
- gestion de fortune et conservation (mandat discrétionnaire, advisory et execution only);
- gestion de placements collectifs;
- conseil en fiscalité, en prévoyance, en planification financière, en expertise immobilière et conseil patrimonial;
- exécution d'opérations de négoce d'instruments financiers pour le compte de la clientèle ou pour propre compte;
- opérations de change au comptant ou à terme;
- exécution d'opérations à titre fiduciaire.

1.3. Effectif de la Banque

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la Banque s'élève à 176 unités de travail à temps plein (179 au 31 décembre 2024).

2. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de la clôture

2.1. Événements particuliers

Piguet Galland & Cie SA est informée de l'ouverture d'actions à son encontre depuis le 16 août 2010 aux Etats-Unis, au même titre que de nombreuses institutions financières, dans le cadre d'une procédure intentée par les liquidateurs du « *feeder fund* » Fairfield Sentry. Sur la base de l'analyse des risques juridiques liés à ces procédures, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire à la défense juridique.

2.2. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 27 mars 2026, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

3. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels de Piguet Galland & Cie SA sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations (CO), de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne (LB) et de son ordonnance d'exécution (OB), ainsi qu'à celles de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) et de la circulaire FINMA 2020/01 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB).

Piguet Galland & Cie SA établit un bouclage individuel statutaire avec présentation fiable, de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre et sont établis en fonction des règles et principes énoncés dans les paragraphes suivants.

Etant consolidée dans les comptes d'un groupe financier surveillé par la FINMA, la Banque bénéficie d'un allègement dans la présentation de ses comptes annuels et de ses annexes, conformément aux art. 36 al. 1 OB et 86 al. 1 OEPC-FINMA. Ainsi le tableau des flux de trésorerie et certains tableaux annexes ne sont présentés qu'au niveau des comptes du groupe BCV.

3.1. Principes de comptabilisation et d'évaluation

3.1.1. Liquidités

Les liquidités comprennent principalement les espèces et les billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS et d'offices de clearing. Elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

3.1.2. Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

3.1.3. Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées et portées au bilan à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient, soit du prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan se fait selon le principe de la valeur la plus basse.

3.1.4. Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ouverts à la date du bilan sont évalués à la juste valeur, découlant du prix donné par un marché liquide et efficient. Les valeurs de remplacement positives et négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique. Les valeurs de remplacement positives et négatives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

3.1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent.

Ces positions sont disponibles à la revente et sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique du compte de résultat « *Autres charges ordinaires* » ou « *Autres produits ordinaires* ».

3.1.6. Comptes de régularisation actifs

Cette rubrique comprend principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

3.1.7. Participations

Les participations rassemblent les titres de participation d'entreprises détenus par la Banque dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix.

Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

La valeur des participations est revue annuellement. En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au débit du résultat de la période dans la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». Si la valeur des participations s'est sensiblement améliorée, la dépréciation saisie dans les

périodes précédentes peut être entièrement ou partiellement supprimée. Cette réévaluation est enregistrée dans les Produits extraordinaires. Renoncer à la suppression de cette dépréciation est possible dans le bouclage individuel statutaire avec présentation fiable et résulterait en la création de réserves latentes.

3.1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés respectifs. Excepté les terrains (non amortis) et en l'absence de clauses contractuelles spécifiques, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles	50 ans
Travaux et rénovations majeures	10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans
Logiciels, matériel informatique et de communication	3 ans

La durée de vie maximum des immeubles a été ramenée à 50 ans en 2025 (65 ans en 2024), sans incidences sur les amortissements en cours.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés à charge du compte de résultat de la période sous la rubrique « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* ».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

3.1.9. Autres actifs

Les autres actifs sont principalement constitués du solde actif du compte de compensation (en particulier les adaptations de valeur des valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés de couverture), des impôts indirects à récupérer et des purs comptes d'ordre.

3.1.10. Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes de métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

3.1.11. Comptes de régularisation passifs

Cette rubrique contient principalement les salaires et charges sociales à payer, les intérêts courus ainsi que les autres passifs transitoires.

3.1.12. Autres passifs

Cette rubrique enregistre essentiellement les passifs divers, les purs comptes d'ordre, les impôts indirects et le solde passif du compte de compensation (en particulier les adaptations de valeurs des valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés de couverture).

3.1.13. Provisions

Ce poste comprend les provisions économiquement nécessaires, qui sont destinées à la couverture d'un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers.

3.1.14. Engagements de prévoyance

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité, en faveur des collaborateurs de la Banque.

La Banque est affiliée à la Caisse de pension de la Banque Cantonale Vaudoise, et à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la Banque Cantonale Vaudoise.

À chaque bouclage annuel, la Banque détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un éventuel avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les « *Provisions* », respectivement dans les « *Autres actifs* ». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les « *Charges de personnel* ». Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les « *Charges de personnel* ».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, la Banque décidait ou était contrainte de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si la Banque avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les restituer à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires au bénéfice de l'employeur.

3.1.15. Capital social

Le capital social reflète le capital-actions de la Banque.

3.1.16. Réserve légale issue du capital

Cette rubrique est constituée entre autres de l'agio consécutif à des augmentations de capital. Conformément à la Circ.- FINMA 2020/01, la réserve issue d'apports de capitaux exonérés fiscalement est publiée séparément au bilan.

3.1.17. Réserves facultatives issues du bénéfice

Ces réserves sont constituées sur la part disponible du bénéfice au bilan. Elles reflètent les bénéfices accumulés par la Banque, qui ne sont attribués ni à la réserve légale issue du bénéfice, ni au bénéfice reporté.

3.1.18. Propres parts du capital

Les positions en propres parts du capital (actions Piguet Galland & Cie SA) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

3.1.19. Engagements conditionnels

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique, les engagements par avals, par cautionnements et par garanties, ainsi que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

3.1.20. Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables rassemblent les crédits ou autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive, ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts.

3.2. Modification des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2025.

3.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion.

3.4. Conversion des monnaies étrangères

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en franc suisse, aux cours de change effectifs à la date de bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les gains et pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur ».

Cours des principales monnaies	31.12.2025	31.12.2024
Euro	0,93046	0,93842
Dollar américain	0,79225	0,90625
Livre sterling	1,06562	1,13498

3.5. Présentation des chiffres

Les chiffres contenus dans les comptes sont tous individuellement correctement arrondis à la valeur la plus proche selon le nombre de chiffres significatifs retenus pour le tableau. Ils n'ont pas été adaptés dans le but que leur somme, après avoir été arrondis, soit égale à la somme exacte.

4. Principes d'évaluation et de gestion des risques

La gestion des risques est un processus transversal qui concerne l'ensemble des activités de la Banque. Toutes les fonctions de la Banque sont, dans une certaine mesure, appelées à prendre des décisions ou à exécuter des opérations qui peuvent impacter le profil de risque de la Banque, ainsi qu'à surveiller et contrôler certains types de risques. La Banque applique une gestion intégrée des risques couvrant l'ensemble de ses activités. Elle vise une connaissance claire de ses expositions, une adéquation entre son appétit pour le risque et sa capacité à en assumer les conséquences, ainsi qu'une optimisation des rendements au regard des fonds propres engagés.

Cette approche s'appuie sur des principes de base : prise de risques maîtrisée, minimisation des risques opérationnels, évaluation systématique de l'impact financier, réglementaire et réputationnel, amélioration continue des méthodes et maîtrise interne des modèles et outils utilisés.

La gouvernance de gestion des risques repose sur une répartition claire des responsabilités :

- Le Conseil d'administration approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la Banque et est responsable de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux. A cet effet, il suit le profil de risque de la Banque et veille à un système de contrôle interne efficace, en particulier sur la base des rapports des risques qui lui sont régulièrement remis.
- Le Comité de Direction est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques et du système de contrôle interne ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Il s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose des systèmes de surveillance appropriés.
- Les fonctions de contrôle (Risk Management, Compliance & Sécurité Cyber) surveillent le profil de risque de la Banque, notamment à l'aune de la tolérance au risque et des limites posées en matière de risques dans son concept-cadre pour la gestion des risques. Elles sont responsables de développer et d'améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques, et remettent les rapports sur l'évolution du profil de risque de la Banque au Comité de Direction, au Comité d'Audit et Risque, et au Conseil d'administration.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon l'OEPC-FINMA. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors-bilan) avec les contreparties bancaires et non bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque accorde des crédits en fonction d'une analyse approfondie basée sur des critères d'octroi définis dans ses règlements de crédit, ainsi que des limites de compétence fixées par le Conseil d'administration.

La Banque vise un portefeuille de crédits de qualité. La stratégie de prise de risque ainsi que la politique de crédit sont régulièrement revues.

Le besoin en fonds propres pour le risque de crédit est déterminé selon l'approche standard de l'accord de Bâle III - Final.

4.2. Risques de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions de taux et de devises (y compris métaux précieux). Pour limiter ces risques, la Banque a mis en place un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles quotidiens.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour le risque de marché sur la base de l'approche de minimis.

4.3. Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

4.3.1. Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan :

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable ;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

De plus, la Banque calcule mensuellement la duration des fonds propres pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques.

4.3.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif et du hors-bilan. Le rythme de retrait sur les dépôts de la clientèle, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à court, moyen et long termes, entre autres par le calcul des ratios réglementaires comprenant le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR).

4.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Il découle notamment d'un manquement réglementaire qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (design inadéquat du dispositif de contrôle, mise en oeuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle), de comportements inappropriés, d'insuffisances technologiques ou organisationnelles, ou encore d'infrastructures inadéquates. L'objectif est de maîtriser ces risques en renforçant en continu les dispositifs de contrôle opérationnels et managériaux.

La Banque distingue plusieurs catégories d'événements de risques : la non-conformité, les fraudes internes et externes – y compris la cybercriminalité –, les incidents liés aux ressources humaines et aux pratiques commerciales, les pertes de moyens d'exploitation, les défaillances des systèmes ainsi que les incidents affectant les transactions et processus.

Des revues périodiques et des analyses ciblées sont menées afin d'évaluer la robustesse du dispositif et d'identifier les améliorations nécessaires. Les incidents opérationnels sont recensés et analysés de manière systématique pour suivre l'évolution du profil de risque et assurer un niveau de maîtrise approprié. Les risques avérés sont enregistrés comme pertes effectives et les surcoûts attendus sont provisionnés. En cas d'événement majeur, la Banque applique des mesures prédéfinies, notamment son plan de continuité des activités. Les exigences de fonds propres réglementaires liées aux risques opérationnels sont déterminées selon l'approche standard de l'accord de Bâle III - Final.

4.5. Risques de sécurité informatique et physique

La Banque conduit une gestion intégrée des risques de sécurité couvrant tant la sécurité informatique que la sécurité physique. Elle veille à ce titre à la protection du système d'information, des données, des personnes et des infrastructures, et assure le maintien d'un dispositif adapté à l'évolution des menaces.

En matière de sécurité informatique, les principaux risques identifiés concernent les intrusions dans les systèmes, la perte de confidentialité des données et l'usurpation d'identités clientèle. La Banque y répond par une surveillance continue, des tests de résistance réguliers, un contrôle strict des accès, des mécanismes d'authentification renforcée et des outils de prévention des fuites de données.

S'agissant de la sécurité physique, la Banque prend en compte les risques liés aux personnes, aux valeurs et aux infrastructures. Les mesures mises en place incluent la surveillance des sites, la définition de zones sécurisées, la formation des collaborateurs et la préparation à la continuité des activités grâce à des dispositifs de redondance et des plans de reprise testés régulièrement.

4.6. Risques liés au climat

La Banque intègre les risques liés au climat dans son cadre global de gestion des risques. Elle évalue l'impact potentiel des risques physiques et de transition sur ses principales activités, en tenant compte de différents horizons temporels.

L'exposition globale aux risques climatiques est jugée très faible, tant dans les activités de crédit que dans les placements de la clientèle. La Banque a par ailleurs mis en place des processus de contrôle couvrant l'ensemble de la gestion d'actifs afin de prévenir les potentielles atteintes à la réputation. Sur le plan opérationnel, la Banque est faiblement exposée aux facteurs climatiques et poursuit ses efforts de réduction d'empreinte carbone, notamment dans la gestion de ses bâtiments et la promotion de la mobilité durable auprès de ses collaboratrices et collaborateurs.

5. Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et déterminer le besoin de correction de valeur

5.1. Créances compromises

Les créances et engagements hors bilan compromis résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Ces créances sont évaluées individuellement à leur valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues.

5.2. Méthodes appliquées pour l'identification des crédits compromis

- Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers, la Banque suit ses clients et identifie des éventuelles situations de surendettement, de dépassement ou de retard de paiement.

- Crédits couverts par des titres

Les engagements, ainsi que la valeur des titres nantis, sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige, en principe, soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires.

5.3. Evaluation des sûretés de crédit

La valeur vénale des sûretés est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché. Le profil de risque du portefeuille de crédit est suivi trimestriellement. Un système d'alertes et de révisions périodiques des engagements est en place pour détecter des situations individuelles à risque accru, voire des crédits compromis.

- Créances couvertes par hypothèque

Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont évaluées selon une méthode basée sur les caractéristiques des immeubles, leur situation, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles locatifs sont évalués, en principe, selon leur rendement.

- Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés représentant un niveau suffisant de liquidité sont, en principe, acceptées.

Pour limiter le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

5.4. Créances résultant d'intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance).

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits et ne sont plus crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Aucune extourne rétroactive du produit des intérêts n'est réalisée.

5.5. Corrections de valeur pour risques de défaillance

Les corrections de valeur sur les expositions au risque de créances compromises sont déterminées individuellement par contrepartie selon l'art. 24 OEPC-FINMA.

L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché ainsi que de la capacité et la volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les corrections de valeur sur les expositions au risque de créances non compromises sont déterminées individuellement par contrepartie et répondent à l'exigence de couvrir les risques latents de défaillance (art. 25 OEPC-FINMA).

6. Gestion de la conformité et fonction Compliance

Les activités et le fonctionnement d'une banque privée doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes, ainsi que le contrôle indépendant de leur application, sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence.

La Banque gère les principaux risques de conformité liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, aux sanctions économiques, aux abus de marché, à la conformité fiscale et à l'adéquation des conseils d'investissement. Elle privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux activités présentant un niveau de risque inhérent élevé. Le dispositif de contrôle est conçu pour être proportionné au profil de risque de la Banque et fait l'objet de revues régulières afin d'en garantir la robustesse.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences réglementaires applicables. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

Elle assure ainsi une double mission de support et de contrôle. Elle définit le cadre réglementaire interne, fournit les outils et formations nécessaires aux métiers et exerce un contrôle de deuxième niveau sur la bonne application des exigences.

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, les processus de surveillance couvrent l'identification et le suivi des relations d'affaires, la catégorisation des risques, la détection automatisée des transactions atypiques, ainsi que la communication obligatoire des soupçons fondés aux autorités compétentes.

La Banque applique avec diligence les régimes de sanctions économiques applicables et surveille strictement les opérations de marché afin d'identifier les opérations d'initiés ou les manipulations potentielles.

7. Commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture

7.1. Type d'opérations de base et de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux.

Les opérations de couverture sont exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs dont la totalité est en CHF. Ces IRS payeurs sont de type « macro hedge », dont les opérations de base sont les prêts hypothécaires à taux fixes.

Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture de type « macro hedge », et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêts sous la rubrique « Produits des intérêts » ou « Charges d'intérêts ». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

7.2. Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture, ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de prêts hypothécaires, ce dernier intégrant la marge commerciale de la Banque.

7.3. Mesure de l'effectivité

Sur base semestrielle, la Banque effectue un test de capacité et un test d'effectivité prospective, pour s'assurer que la relation de couverture satisfait aux exigences d'effectivité.

Le test de capacité consiste à s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture.

La relation de couverture est ensuite évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de +/-100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80 % et 125 %. Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité.

Toutefois, dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur ».

8. Informations et notes se rapportant au bilan

8.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (en milliers de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		3 039	306 222	8 418	317 678
Créances hypothécaires		750 380	-	-	750 380
<i>Immeubles d'habitations</i>		740 474	-	-	740 474
<i>Immeubles commerciaux</i>		9 500	-	-	9 500
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		406	-	-	406
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2025	753 419	306 222	8 418	1 068 058
	31.12.2024	737 100	280 184	10 022	1 027 306
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2025	753 419	306 222	6 458	1 066 098
	31.12.2024	737 100	280 184	8 231	1 025 515

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Engagements conditionnels		-	10 797	10	10 807
Engagements irrévocables		26 830	-	3 630	30 461
Engagements hors-bilan	31.12.2025	26 830	10 797	3 641	41 268
	31.12.2024	6 073	10 311	3 385	19 769

		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés ¹	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances compromises	31.12.2025	9 678	-7 718	1 960	1 960
	31.12.2024	3 006	-1 215	1 791	1 791

¹ Dans cette colonne est indiquée la valeur estimée de réalisation des sûretés ou la dette du client si celle-ci est inférieure.

8.2. Opérations de négoce et autres instruments évalués à la juste valeur (en milliers de CHF)

	ACTIFS	
	31.12.2025	31.12.2024
Autres actifs des opérations de négoce	-	30
Opérations de négoce	-	30
TOTAL DES ACTIFS	-	30
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

8.3. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (en milliers de CHF)

		INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps		-	-	-	1 675	1 227	111 000
Instruments de taux		-	-	-	1 675	1 227	111 000
Contrats à terme et swaps		5 251	4 951	1 462 711	-	-	-
Options (OTC)		72	72	51 452	-	-	-
Devises / métaux précieux		5 323	5 023	1 514 163	-	-	-
Total avant prise en compte des contrats de netting	31.12.2025	5 323	5 023	1 514 163	1 675	1 227	111 000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		5 323	5 023		1 675	1 227	
Total avant prise en compte des contrats de netting	31.12.2024	27 477	23 235	1 356 086	2 120	1 411	111 000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		27 477	23 235		2 120	1 411	

Récapitulation		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	
Instruments de négoce		5 323	5 023	
Instruments de couverture		1 675	1 227	
Total avant impact des contrats de netting	31.12.2025	6 998	6 250	
	31.12.2024	29 597	24 645	
Total après prise en compte des contrats de netting	31.12.2025	4 195	3 447	
	31.12.2024	22 996	18 044	
Récapitulation selon contreparties		Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	31.12.2025	-	2 818	1 378
	31.12.2024	-	-	22 996

8.4. Répartition des immobilisations financières (en milliers de CHF)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Titres de participation	74	84	506	566
Immobilisations financières	74	84	506	566
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

8.5. Présentation des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2024	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2025
Immeubles à l'usage de la banque	12 595	-6 595	6 000	27	-	-210	5 817
Softwares acquis séparément ou développés à l'interne	22 100	-16 436	5 663	3 000	-	-3 333	5 330
Autres immobilisations corporelles	41 835	-39 698	2 137	954	-	-951	2 140
Immobilisations corporelles	76 529	-62 729	13 800	3 981	-	-4 494	13 287

Leasing opérationnel ¹ (en milliers de CHF)

Exercice de référence

Echéant dans les 12 mois	54
Echéant dans un intervalle compris entre 12 mois et 5 ans	105
Echéant à plus de 5 ans	-
Total des engagements de leasing non inscrits au bilan	159
- dont résiliables à 12 mois	13

¹ La Banque a conclu des baux à loyer pour ses locaux commerciaux (succursales) dont la durée restante est supérieure à un an ; ces baux à loyer ne sont pas considérés comme étant des contrats de leasing opérationnel.

8.6. Répartition des autres actifs et autres passifs (en milliers de CHF)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Compte de compensation	-	-	490	425
Purs comptes d'ordre	3	4	48	4
Impôts indirects	22	21	1 270	1 840
Actifs et passifs divers	3	3	1 512	1 475
Autres actifs / Autres passifs	28	28	3 320	3 744

8.7. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en milliers de CHF)

	Valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Liquidités ¹	1 575	-
Créances sur les banques	3 119	-
Créances sur la clientèle	3 961	-
Actifs mis en gage	31.12.2025 8 655	-
	31.12.2024	9 137

¹ Liquidités gagées en faveur d'EsiSuisse.

La Banque n'a pas d'actif sous réserve de propriété.

8.8. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en milliers de CHF)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Au 31.12.2025 ainsi qu'au 31.12.2024, il n'existait aucune réserve de contributions en faveur de l'employeur.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent / insuffisance de couverture	Avantage / engagement économique			Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel	
	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	Variation	2025	2025	2024
Institutions de prévoyance avec excédent :¹							
Caisse de pensions de la BCV	135 810	-	-	-	4 202	4 202	3 968
Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	1 037	-	-	-	291	291	319

¹ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2025.

En tant que membres du Groupe BCV, les collaborateurs de la Banque sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait au moins aux exigences minimales de la LPP.

De même, les cadres supérieurs de la Banque, assurés à la CP BCV, sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

8.9. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence (en milliers de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice 2024	Utilisations conformes au but	Modification de l'affectation	Différence de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice 2025
Provisions pour autres risques d'exploitation	1 094	-316	-	-	175	228	-135	1 046
Autres provisions	150	-75	-	-0	-	45	-	121
Total des provisions	1 244	-390	-	-0	175	273	-135	1 166
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	1 791	-80	-	-	849	22	-623	1 960
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	1 791	-80	-	-	849	22	-623	1 960
- dont corrections de valeur pour les risques latents de créances non compromises	-	-	-	-	-	-	-	-

Les provisions pour autres risques d'exploitation sont constituées pour couvrir les frais en lien avec l'avancement de procédures judiciaires.

8.10. Présentation du capital social (en milliers de CHF)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	24 408	244 075	24 408	24 408	244 075	24 408
- dont libéré	24 408	244 075	24 408	24 408	244 075	24 408
Total capital social	24 408	244 075	24 408	24 408	244 075	24 408

8.11. Indication des créances et engagements envers les parties liées (en milliers de CHF)

	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Participants qualifiés	126 887	42 611	260 566	233 135
Sociétés liées	859	694	844	24
Affaires d'organes	3 065	6 473	9 642	9 680

Les avances et les crédits hypothécaires octroyés aux organes bénéficient des conditions usuelles accordées au personnel de la Banque.

En outre, l'octroi des crédits aux collaborateurs et aux membres des organes de la Banque respecte les mêmes critères que ceux appliqués à la clientèle en termes de normes et sûretés.

Les éventuelles rémunérations des engagements sont effectuées aux conditions du marché.

Les autres relations avec les participants qualifiés et sociétés liées sont effectuées aux conditions du marché.

8.12. Indication des participants significatifs (en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participation directe, avec droit de vote: ¹				
- BCV Lausanne	24 337	99,7	24 337	99,7

¹ Au travers de sa participation dans la BCV, le Canton de Vaud possède une participation indirecte sans droit de vote au capital de Piguët Galland & Cie SA à hauteur de 66,75% (CHF 16,3 millions) au 31.12.2025 et au 31.12.2024.

8.13. Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre (en milliers de CHF)

	31.12.2024		Acquisition			31.12.2025	
	Nombre (unités)	Valeur nominale	Nombre (unités)	Valeur nominale	Prix de transaction moyen par action	Nombre (unités)	Valeur nominale
Propres titres de participation	-	-	10	1	686,4	10	1

	31.12.2025		31.12.2024	
	Nombre (unités)	Valeur nominale	Nombre (unités)	Valeur nominale
Engagements conditionnels de rachat de propres-actions	700	70	710	71

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du capital ne dépasse pas la moitié du capital-actions (CHF 12,2 millions), elle ne peut être employée qu'à couvrir des pertes. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

A noter que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

La composition du capital propre est décrite au chiffre 8.10, page 41.



La Banque Piguet vers 1910
© Famille Piguet

Le quotidien d'une maison bancaire

Au début du XX^e siècle, l'activité bancaire repose encore largement sur le travail manuel et la tenue méticuleuse des registres. Dans les bureaux de la Banque Piguet, les collaborateurs consignent les opérations à la main, consultent les livres de comptes et traitent la correspondance avec les clients.

La structure demeure volontairement à taille humaine. Les relations avec la clientèle se construisent dans la durée, sur la confiance et la connaissance directe des situations personnelles et des activités économiques.

Ce fonctionnement illustre l'esprit des maisons bancaires de l'époque : des institutions proches de leurs clients, profondément ancrées dans leur région et attentives à la qualité des relations qu'elles entretiennent.



8.14. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (en milliers de CHF)

		Echéant :					Immobilisé	Total
		A vue	Résiliable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans		
Liquidités ¹		219 389	1 575	-	-	-	-	220 964
Créances sur les banques		129 751	-	0	-	-	-	129 751
Créances sur la clientèle		-	16 709	205 451	73 661	19 523	375	315 719
Créances hypothécaires		-	313 607	23 126	49 714	198 793	165 140	750 380
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		4 195	-	-	-	-	-	4 195
Immobilisations financières		74	-	-	-	-	-	74
ACTIF / INSTRUMENTS FINANCIERS	31.12.2025	353 409	331 890	228 577	123 375	218 316	165 515	- 1 421 082
	31.12.2024	296 421	298 239	200 173	97 918	223 858	206 816	- 1 323 425
¹ A la colonne «Résiliable», les liquidités gagées en faveur d'EsiSuisse.								
Engagements envers les banques		1 223	210 000	61	-	-	50 000	- 261 284
Engagement résultant des dépôts de la clientèle		988 879	-	62 252	15 079	-	-	- 1 066 210
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		3 447	-	-	-	-	-	- 3 447
FONDS ÉTRANGERS / INSTRUMENTS FINANCIERS	31.12.2025	993 549	210 000	62 314	15 079	-	50 000	- 1 330 941
	31.12.2024	769 926	150 000	234 928	30 915	-	50 000	- 1 235 768

8.15. Présentation des actifs et passifs répartis entre la suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en milliers de CHF)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	220 964	-	224 249	-
Créances sur les banques	123 807	5 945	43 643	6 908
Créances sur la clientèle	229 183	86 536	200 444	89 350
Créances hypothécaires	750 380	-	735 720	-
Opérations de négoce	-	-	-	30
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3 526	669	11 145	11 851
Immobilisations financières	1	72	2	83
Comptes de régularisation	5 770	-	5 470	-
Participations	210	-	274	-
Immobilisations corporelles	13 287	-	13 800	-
Autres actifs	28	-	28	-
ACTIFS	1 347 156	93 222	1 234 776	108 222
Total en %	94%	6%	92%	8%

	31.12.2025		31.12.2024	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	261 154	130	216 197	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	846 015	220 195	791 496	210 031
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1 248	2 199	18 044	-
Comptes de régularisation	12 308	-	13 313	-
Autres passifs	3 320	-	3 744	-
Provisions	1 166	-	1 244	-
Capital social	24 408	-	24 408	-
Réserve légale issue du capital	35 755	-	35 755	-
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 980	-	1 980	-
Propres parts du capital (poste négatif)	-7	-	-	-
Bénéfice reporté	20 268	-	15 082	-
Bénéfice de l'exercice	10 238	-	11 703	-
PASSIFS	1 217 854	222 524	1 132 967	210 031
Total en %	85%	15%	84%	16%

8.16. Répartition du total des actifs à l'étranger selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque) (en milliers de CHF)

Notation selon agence reconnue	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
AAA - AA-	63 187	57	122 849	85
A+ - A-	38 240	35	1 851	1
BBB+ - BBB-	3 426	3	2 866	2
BB+ - BB-	0	0	2 178	2
B+ - B-	0	0	0	0
CCC+ - C	0	0	0	0
SD	0	0	0	0
Sans notation	5 791	5	14 569	10
Expositions à l'étranger	110 645	100	144 313	100



Lac Léman et Dents du Midi
© Roger Chappellu

D'un territoire à l'autre

Au fil de son développement, la Banque élargit progressivement son horizon au-delà de son ancrage historique dans le Nord vaudois. L'arc lémanique s'affirme peu à peu comme un centre majeur pour la gestion de fortune et les activités bancaires en Suisse.

Cette évolution s'inscrit dans la rencontre de plusieurs traditions bancaires romandes.

La maison Piguet, fondée à Yverdon en 1856, s'est développée aux côtés de la Banque Galland, créée à Lausanne en 1889, avant que ne vienne s'ajouter la Banque Franck, fondée à Genève en 1965.

Au début des années 2000, ces trajectoires se rejoignent progressivement. En 2003, le rapprochement entre la Banque Franck et la Banque Galland donne naissance à Banque Franck Galland & Cie. Quelques années plus tard, en 2010, l'établissement est repris par la Banque Cantonale Vaudoise.

En 2011, le rapprochement avec Banque Piguet & Cie marque l'aboutissement de cette évolution et donne naissance à Piguet Galland & Cie SA, réunissant ainsi plusieurs traditions bancaires au sein d'une même maison.

Cette étape marque le passage d'établissements historiques profondément enracinés dans leur territoire à une banque privée capable de relier plusieurs centres économiques majeurs de Suisse romande.

8.17. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total	
Liquidités	220 096	710	107	51	220 964	
Créances sur les banques	54 766	19 788	17 250	37 947	129 751	
Créances sur la clientèle	278 545	26 944	7 693	2 537	315 719	
Créances hypothécaires	749 216	1 163	-	-	750 380	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4 195	-	-	-	4 195	
Immobilisations financières	1	-	72	-	74	
Comptes de régularisation	5 675	89	0	6	5 770	
Participations	210	-	-	-	210	
Immobilisations corporelles	13 287	-	-	-	13 287	
Autres actifs	28	-	0	-	28	
Total des actifs bilantaires	1 326 020	48 694	25 123	40 541	1 440 378	
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	536 770	349 727	605 525	22 140	1 514 163	
TOTAL DES ACTIFS	31.12.2025	1 862 790	398 422	630 648	62 681	2 954 541
	31.12.2024	1 688 983	379 727	576 186	54 187	2 699 083

	CHF	EUR	USD	Autres	Total	
Engagements envers les banques	260 253	276	630	125	261 284	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	716 244	187 203	111 268	51 495	1 066 210	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3 447	-	-	-	3 447	
Comptes de régularisation	12 095	109	97	8	12 308	
Autres passifs	2 144	553	617	6	3 320	
Provisions	1 134	33	-	-	1 166	
Capital social	24 408	-	-	-	24 408	
Réserve légale issue du capital	35 755	-	-	-	35 755	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 980	-	-	-	1 980	
Propres parts du capital (poste négatif)	-7	-	-	-	-7	
Bénéfice reporté	20 268	-	-	-	20 268	
Bénéfice (résultat de la période)	10 238	-	-	-	10 238	
Total des passifs bilantaires	1 087 959	188 173	112 612	51 634	1 440 378	
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	664 571	209 373	467 561	6 517	1 348 021	
TOTAL DES PASSIFS	31.12.2025	1 752 529	397 546	580 173	58 151	2 788 400
	31.12.2024	1 683 253	380 069	577 318	54 201	2 694 841
POSITION NETTE PAR DEVISE	31.12.2025	110 261	876	50 475	4 530	
	31.12.2024	5 730	-342	-1 132	-14	

9. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

9.1. Répartition des créances et engagements conditionnels (en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %
Engagements de couverture de crédit et similaires	10 553	10 066	5
Autres engagements conditionnels	254	256	-1
Engagements conditionnels	10 807	10 322	5

9.2. Répartition des opérations fiduciaires (en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	202 153	230 611	-12
Opérations fiduciaires	202 153	230 611	-12

9.3. Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution (en milliers de CHF)

Répartition des avoirs administrés par genre	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %	Variation absolue
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	1 115 153	1 007 159	11	107 995
Avoirs sous mandat de gestion	4 336 904	4 138 934	5	197 971
Autres avoirs administrés	3 036 425	2 815 763	8	220 662
Avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	8 488 482	7 961 855	7	526 627
- Dont prises en compte doubles	1 253 916	1 109 086	13	144 829

Présentation de l'évolution des avoirs administrés	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %	Variation absolue
Total des avoirs administrés (y c. prises en compte double) initiaux	7 961 855	6 933 476	15	1 028 379
+/- Apports nets d'argent frais / retraits nets	55 102	449 583	-88	-394 481
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	471 525	578 796	-19	-107 270
Avoirs administrés (y compris prises en compte doubles) finaux	8 488 482	7 961 855	7	526 627

Avoirs administrés

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés « avoirs administrés ». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe en particulier certains éléments de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle (notamment les comptes épargne, les comptes de placements, les comptes à terme), les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement et les certificats gérés par Piquet Galland & Cie SA, sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels la Banque assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, de

conseil, d'administration de fonds de placement, des services rémunérés de conseil d'allocation d'actif sur les avoirs sans distinction du lieu de dépôt, sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait.

10. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

10.1. Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Le produit des intérêts et des escomptes de l'exercice 2025 ne comprend pas d'intérêt négatif significatif sur les opérations actives, ce qui était également le cas lors de l'exercice 2024.

Les charges d'intérêts de l'exercice 2025 ne comprennent aucun intérêt négatif sur les opérations passives, ce qui était également le cas lors de l'exercice 2024.

10.2. Répartition des charges de personnel (en milliers de CHF)

	2025	2024	Variation en %
Rémunérations fixes et variables (y compris indemnités aux organes de la banque)	33 211	32 500	2
Prestations sociales	7 845	7 624	3
Autres charges de personnel	1 222	1 164	5
Charges de personnel	42 277	41 288	2

10.3. Répartition des autres charges d'exploitation (en milliers de CHF)

	2025	2024	Variation en %
Coût des locaux	2 353	2 224	6
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	7 544	7 004	8
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	31	27	15
Honoraires de la société d'audit	422	226	87
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	422	226	87
Autres charges d'exploitation	4 904	5 101	-4
Autres charges d'exploitation	15 253	14 582	5

10.4. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition (en milliers de CHF)

	31.12.2025	31.12.2024	Variation en %
Charges relatives aux impôts courants	1 761	2 039	-14
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	15%	15%	n.a

5.6 Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 29 avril 2026, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

	En milliers de CHF
Bénéfice de l'exercice	10 238
Bénéfice reporté	20 268
Bénéfice au bilan	30 506

Le bénéfice ressortant du bilan de CHF 30'506 milliers est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en milliers de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire	36,90	244 075	9 006
Bénéfice reporté			21 500

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, dans les 30 jours après l'acceptation par l'Assemblée générale des actionnaires.



Le puits de lumière du bâtiment d'Yverdon, qui apporte clarté et profondeur aux espaces intérieurs

Son architecture a évolué au fil du temps afin d'accompagner le développement de l'établissement tout en préservant son ancrage dans la ville qui l'a vu naître.

Le puits de lumière apporte clarté et profondeur aux espaces intérieurs, illustrant l'évolution de la Banque vers des environnements de travail contemporains, ouverts et lumineux.

5.7 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Piguet Galland & Cie SA (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 16 à 21, 23 à 42, 45 à 48 et 50 à 56) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours

détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons

à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Marie-Eve Fortier

Experte-révisseuse agréée
Révisseuse responsable

Lausanne, le 27 Mars 2026



Jonathan Derungs

Expert-révisseur agréé

06. Exigences prudentielles de publication

En tant que membre d'un groupe financier surveillé par la FINMA, la Banque bénéficie d'un allègement de consolidation quant aux exigences de publication sur les fonds propres et la liquidité. Elle est en outre libérée des devoirs de publication en matière de gouvernance d'entreprise.

La Banque est toutefois tenue de publier les chiffres-clés essentiels réglementaires du tableau KM1 de l'ordonnance de la FINMA du 6 mars 2024 sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA), avec sa numérotation, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous.

L'entrée en vigueur de Bâle III Final en 2025 n'a pas eu d'impact significatif sur le calcul de nos actifs pondérés par les risques (RWA), notre exposition restant majoritairement centrée sur une clientèle suisse, ce qui contribue à maintenir la stabilité de notre portefeuille face aux ajustements réglementaires.

La publication consolidée des informations sur les fonds propres et la liquidité est disponible à l'adresse suivante (Rapport Bâle III final – Pilier 3): www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/rerelations-investisseurs

CHIFFRES-CLÉS LIÉS AUX FONDS PROPRES (en milliers de CHF)

31.12.2025

31.12.2024

Fonds propres pris en compte

1. Fonds propres de base durs (CET1)	82 790	81 957
2. Fonds propres de base (T1)	82 790	81 957
3. Fonds propres totaux	82 790	81 957

Positions pondérées en fonction des risques (RWA)

4. RWA (Risk-weighted assets)	497 957	508 929
-------------------------------	---------	---------

Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)

5. Ratio CET1 (%)	16.6%	16.1%
6. Ratio de fonds propres de base (%)	16.6%	16.1%
7. Ratio des fonds propres globaux (%)	16.6%	16.1%

CHIFFRES-CLÉS LIÉS AUX FONDS PROPRES (en milliers de CHF)

31.12.2025

31.12.2024

Exigences en volants en CET1 (en % des RWA) ¹

8. Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (%)	2.5%	2.5%
11. Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%
12. CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volant selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales) (%)	8.6%	8.1%

Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)

12a. Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.2%	3.2%
12b. Volant anticyclique (art. 44 OFR) (%)	1.3%	1.2%
12c. Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par le volant anticyclique selon l'art. 44 OFR	8.7%	8.6%
12d. Ratio-cible en T1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par le volant anticyclique selon l'art. 44 OFR	10.3%	10.2%
12e. Ratio-cible global de fonds propres (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par le volant anticyclique selon l'art. 44 OFR	12.5%	12.4%

Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle

13. Engagement global	1 503 799	1 370 890
14. Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	5.5%	6.0%
14e. Fonds propres minimaux (art. 42 OFR)	39 837	40 714

¹ Les chiffres-clés 9 et 10 ont été omis car ils ne sont pas applicables à la Banque.

CHIFFRES-CLÉS LIÉS À LA LIQUIDITÉ (en milliers de CHF)

2025

2024

Ratio de liquidités (LCR)

17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 4 ^{ème} trimestre	297%	233%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité ¹	213 301	217 724
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie ¹	71 935	93 252
17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 3 ^{ème} trimestre	276%	204%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité ²	241 936	239 458
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie ²	87 615	117 502
17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 2 ^{ème} trimestre	235%	219%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité ³	224 033	237 891
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie ³	95 249	108 587
17. Ratio de liquidité à court terme, LCR (en %) du 1 ^{er} trimestre	201%	203%
15. Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité ⁴	251 126	266 275
16. Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie ⁴	124 956	131 318

Ratio de financement (NSFR)

31.12.2025

31.12.2024

18. Refinancement disponible stable (en CHF)	949 968	918 790
19. Refinancement stable nécessaire (en CHF)	667 045	624 874
20. Ratio de financement, NSFR (en %)	142%	147%

¹ Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois d'octobre, novembre et décembre

² Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois de juillet, août et septembre

³ Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois d'avril, mai et juin

⁴ Moyenne simple des valeurs fin de mois des mois de janvier, février et mars



Genève, bâtiment certifié Minergie

L'architecture contemporaine du bâtiment genevois illustre l'évolution de la Banque et son engagement en faveur d'infrastructures durables. Certifié Minergie, l'édifice s'inscrit dans une démarche de performance énergétique et de respect de l'environnement.

Ouvert sur la nature environnante grâce à ses façades vitrées, il reflète une Banque qui conjugue héritage, modernité et vision d'avenir.



Coffre-fort historique encore présent aujourd'hui dans les locaux de Piguet Galland à Neuchâtel, au 11 Faubourg du Lac.

Témoin du passé de la Banque, ce coffre-fort est toujours présent dans les locaux de Piguet Galland à Neuchâtel. Au-delà de son usage d'origine, il rappelle la tradition de rigueur et de sécurité qui accompagne l'activité bancaire depuis les débuts de l'établissement.

À travers les époques, la Banque a évolué, modernisé ses infrastructures et adapté ses pratiques. Mais certaines valeurs demeurent inchangées : la confiance, la responsabilité et la protection du patrimoine confié par ses clients.

Aujourd'hui, cette exigence se prolonge dans des espaces conçus pour répondre aux standards contemporains. À Genève, la salle des coffres de la Banque illustre cette évolution : un lieu à la fois hautement sécurisé et résolument moderne, dont l'architecture et l'atmosphère offrent une expérience singulière.

Du coffre historique de Neuchâtel à la salle des coffres de Genève, la même promesse demeure : protéger durablement ce qui compte le plus pour nos clients.

Piguet Galland & vous.

Genève

Avenue Peschier 41
1206 Genève
T +41 (0)58 310 40 00

Neuchâtel

Faubourg du Lac 11
2000 Neuchâtel
T +41 (0)58 310 48 88

La Chaux-de-Fonds

Rue Jaquet-Droz 43
2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 (0)58 310 45 80

Nyon

Place Bel-Air 8
1260 Nyon
T +41 (0)58 310 47 70

Lausanne

Avenue du Théâtre 8
1005 Lausanne
T +41 (0)58 310 49 29

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 18
1400 Yverdon-les-Bains
T +41 (0)58 310 45 11

Entreprise



Certifiée

piguetgalland.ch

Imprimé en Suisse



Piguet
Galland &
vous.